

CHARTRE DE L'ANIMATEUR

Adhérer aux projets éducatif et pédagogique de l'association
Porter les valeurs humaines et chrétiennes de notre association

TENUE ET CORRECTION

- Avoir une tenue correcte, décente et adaptée aux activités
- être référent pour les enfants et familles
- être attentif à son langage
- respecter et ranger le matériel
- Être disponible (avoir une bonne hygiène de vie, être reposé, suffisamment alimenté, pleinement conscient de ses actes)
- être congruent : faire ce que l'ont dit
- Accueillir la parole d'autrui avec attention, respect, discrétion et humilité

RESPONSABILITE

- être ponctuel
- respecter la règlementation
- assurer la sécurité physique affective et morale des mineurs qui nous sont confiés
- informe le directeur des entrées et retour de sortie en extérieur
- transmettre en temps donnés les informations ou documents à la direction et à l'équipe pour le bon fonctionnement des animations
- Aider l'enfant à intégrer les règles de vie en collectivité en ayant le souci du respect de ses besoins, de son rythme de vie
- Pas de boisson alcoolisée ni produits illicites dans le centre, un signalement auprès des services peut être engagé par le directeur ou l'équipe
- informer la direction ou le président en cas d'informations graves nécessitant un signalement aux autorités

DISPONIBILITE

- ne pas être juste présent, s'investir dans tous les temps de vie du centre
- respecter le programme (horaires, activités)
- prendre des pauses au moment approprié sous accord du directeur
- Être à l'écoute de tous
- Être abordable par les familles
- Participer activement aux temps de formation et de préparation
- Accepter la critique, s'évaluer, demander de l'aide
- Partager les temps de vie spirituelle avec les enfants
- prendre du recul face à une situation difficile
- ne pas vivre de relation exclusive (amicale ou amoureuse)

ESPRIT D'EQUIPE / SOLIDARITE

- travaille en équipe, ne fait pas cavalier seul
- défend et met en œuvre les objectifs de l'association
- transmet tout fait grave ou important à la direction
- respecter le travail des autres, communiquer sur l'utilisation des salles et du matériel
- Assurer sa part de rangement
- Accueillir les nouveaux, leur montrer les locaux, les issues de secours, le matériel...
- mutualiser les compétences, les mettre au service du groupe
- Accompagner les stagiaires dans leur démarche éducative

GESTION DU MATERIEL

- ne pas ranger du matériel vide (colle peinture) ou abîmé (ciseaux, jeux)
- transmettre les besoins aussitôt (ballons, matériel de jeu, de bricolage, feutres etc..)
- Eviter les négligences (laisser du matériel dehors, ou des vêtements) laisser trop de matériel à portée des enfants

CE QUE NOUS EXCLUONS

- juger/ dévaloriser/ humilier un enfant ou un autre animateur
- mettre l'autre en difficulté (enfant ou animateur)
- les comportements à risque ou dangereux
- se substituer à l'autorité parentale
- prendre des positions d'autorité abusives
- crier sur un enfant / l'exclure

Cette présente charte est à la base du contrat établi entre l'animateur et la structure. Nul n'est censé l'ignorer dès l'ouverture du centre - modifié le 12 juin 2015